



**INSCRIPTION ACCUEIL DE LOISIRS A LA SEMAINE**

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT :

.....

Inscription à la semaine	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM
<b>Du 22 au 26 avril</b>										
<b>Cantine</b>			<b>Pique-nique</b>						<b>Pique-nique</b>	
<b>Du 29 avril au 3 mai</b>					FERIE					
<b>Cantine</b>	<b>Pique-nique (9-12 ans)</b>		<b>Pique-nique</b>						<b>Pique-nique</b>	

M = Accueil matin    AM = Accueil après-midi

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur des Accueils de Loisirs et accepter celui-ci et déclare exact l'ensemble des informations portées ci-dessus.

Rappel : Le service se réserve le droit de refuser une demande d'inscription si la famille cumule deux factures d'impayés.

Fait à ..... Le .....

Signature

**INFORMATIONS**

Les centres ouvrent de 7h30 à 18h00. Nous proposons un accueil échelonné le matin de 7h30 à 9h00 et le soir de 17h00 à 18h00 sans coût supplémentaire. Sauf cas exceptionnel, aucun accueil ou départ ne se fera entre 9h00 et 12h00 et entre 13h30 et 17h00. Nous proposons une restauration collective, dans chaque accueil de loisirs le midi. La tarification de la cantine est de 3,50 € par repas et par enfant. La réservation peut être modifiée jusque-là veille 9h00. Il est rappelé aux parents que les enfants doivent avoir des tenues adaptées aux activités d'un accueil de loisirs, NOTAMMENT confortables et à la météo du jour. N'oubliez-pas les casquettes ou imperméables par exemple. Pensez aussi à prévoir une gourde. Dans la mesure du possible, et si vous le pouvez, inscrivez le nom des enfants sur leurs vêtements et accessoires.

Rappel : Les inscriptions sont acceptées jusqu'au 5 avril 2024.

Conditions de retrait éventuel des inscriptions : Passé le 5 avril 2024 le retrait d'une inscription ne pourra se faire que pour cas de force majeure (maladie sur présentation d'un certificat médical, évènement familial imprévu et/ou grave sur présentation d'un justificatif).

Attention si possible, marquez les vêtements de vos enfants pour éviter toute perte (blousons, vestes, gilets,...).

## TABLEAU DES TARIFS

### Tarif de la semaine

Inscription obligatoire à la semaine

		Je réside dans une des communes adhérentes au service ALSH du Vimeu	Je ne réside pas dans une des communes adhérentes au service ALSH du Vimeu
QF > 1500 €	Allocataires CAF 80	29,70 €	44,55 €
	Allocataires MSA ou autres départements	29,70 €	44,55 €
QF de 901 à 1500 €	Allocataires CAF 80	29,20 €	43,80 €
	Allocataires MSA ou autres départements	29,20 €	43,80 €
QF de 651 à 900 €	Allocataires CAF 80	11,45 €	17,18 €
	Allocataires MSA ou autres départements	28,95 €	43,42 €
QF de 526 à 650 €	Allocataires CAF 80	11,20 €	16,30 €
	Allocataires MSA ou autres départements	29,70 €	43,05 €
QF de 0 à 525 €	Allocataires CAF 80	10,70 €	16,65 €
	Allocataires MSA ou autres départements	29,70 €	42,30 €

Le prix du repas est fixé à 3,00€ l'unité, tout repas réservé non annulé la veille sera facturé.

La liste des communes pouvant participer à l'ALSH sont :

Acheux-en-Vimeu, Béhen, Cahon-Gouy, Ercourt, Grébault-Mesnil, Huchenneville, Miannay, Moyenneville, Quesnoy-le-Montant, Toeuflès, Tours-en-Vimeu, Valines.